

Contrat de Sponsoring – Pack 2 « Site Internet et page Facebook »

Le présent contrat est conclu entre l'Association romande des entrepreneurs forestiers, association au sens des articles 60ss du Code Civil Suisse et (ci-après le partenaire).

Le pack est conclu pour une durée d'une année. Il est ensuite reconductible tacitement d'année en année, sauf dénonciation par une partie pour la fin d'une année moyennant un préavis de 3 mois.

Le partenaire s'engage à verser le prix du pack « Site Internet et page Facebook » de CHF 1'000.00 (mille francs suisses) par année à l'Association romande des entrepreneurs forestiers.

* * * * *

L'association romande des entrepreneurs forestiers permet en contrepartie :

- à votre entreprise de bénéficier d'un encart sur la page « partenaire » du site internet et de publier 2 publicités sur sa page Facebook ;
- à l'entreprise de pouvoir bénéficier de la publication de publicités supplémentaires sur la page Facebook pour CHF 100.00 par publicité.

Il n'y a pas d'exclusivité.

Le contrat entre en vigueur dès réception du paiement.

L'association romande des entrepreneurs forestiers ne pourra en aucun cas être tenue responsable des pannes, dysfonctionnements éventuels et obsolescences qui pourraient affectés la consultation publique de son site Internet et de sa page Facebook.

Lieu, date :

.....

Le membre partenaire :

Association romande des
entrepreneurs forestiers :

.....

Le président

La secrétaire

Bulletin réponse – Sponsoring

Société : _____

Personne de contact : _____

Fonction: _____

Adresse complète : _____

NPA, localité : _____

No de téléphone : _____ No de fax : _____

No de mobile : _____ E-mail : _____

Site Internet : _____

Lieu et date: _____ Signature: _____

Je souhaite conclure le :

Pack 2 «Site Internet & Page Facebook »

Fr. 1'000.00 par année

Bulletin à renvoyer à : AREF - Association romande des entrepreneurs forestiers
Secrétariat
Case postale 1215
1001 Lausanne

T 058 796 33 78 – F 058 796 33 82